

Département du Loiret
=====
Arrondissement de
Pithiviers

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU
SYNDICAT MIXTE DE L'ŒUF DE LA RIMARDE ET DE
L'ESSONNE**

Délibération n°2025-31

Séance du 18 Décembre 2025

Le Conseil Syndical s'est réuni le 11 Décembre 2025 à Pithiviers le Vieil, en l'absence du quorum, Monsieur le Président a reconvoqué l'assemblée délibérante le 18 Décembre à 9h30 à Estouy (la délibération est adoptée sans l'obligation du quorum).

Délégués titulaires présents : Monsieur le Président Anne-Jacques de BOUVILLE

Communauté de Communes de la Forêt :

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret :

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais :

Communauté de Communes du Pithiverais : M.de BOUVILLE.

Délégués suppléants présents :

Communauté de Communes de la Forêt : MM.DETROIT

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret :

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. DUAULT, RICHET, RIVIERE

Communauté de Communes du Pithiverais :

Délégués titulaires absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : M.BEAUVALET, Mme IVALDI, MM.TESTA, DAUVILLIER, HARDOUIN, BRIE

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret : MM.GOUT, CHACHIGNON, Mme DUPRE, MM.BOURGEOIS, CHANTEAU, BRISSON

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : Mme BELOEIL, MM.MURAT, GUERTON, Mme DEFROMERIE, MM.DESBOIS, PILLETTE, COURTOIS, BERTHELOT, GAINVILLE, Mme RAUTURIER, MM.GAURAT, BOUTEILLE, BREDONTIOT, BARRIER, DELAPLANCHE, Mme LESSEUR, MM.COULON, CRISSA, VOLKRINGER, LEROY

Communauté de Communes du Pithiverais : Mme BARRAULT, MM.BERTHIER, BOUARD, PERON, BARJONET, COLMAN, DAUDIER, VICECONTI, Marc GROSSIER, GUERINET, Mme COQUIL, MM.GRILLERE, MONCEAU, BROSSE, LANGUILLE, DOUILLET, Mme SERGENT, MM.PALLU, HUTTEAU.

Délégués suppléants absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : M.DENIS, Mme BAUDU, MM.ROBERT, PELLE

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret : MM.BOUYSSOU, LEBRET, BESNARD, MONCEAU, DA SILVA, LOISEAU

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. EUVRARD, BARBERON, Mme LEVY, MM. BERARD, LESSEUR, BLONDEAU, LALUQUE, ROUSSEAU, ARCHENAULT, GUERTON, BREUILLARD, GIRARD, BAUER, SEVIN, Mme MASURE, MM.SUTTIN, PROFFIT, MANGEANT, DA SILVA, LACOMBE, CAILLARD, NICOLLE.

Communauté de Communes du Pithiverais : MM PERRIER, ROCHER, BOBET, Mmes GASTELLIER, VALLOIS, M LEGRAND, Mme MERCIER, Benoît GROSSIER, Mme ROBILLARD, M VINCENT, Mme PAILLOUX, MM SOUILAH, LAIZEAU, MOUSSINET, ALLIMONIER, TRANSON, DURAND.

Assistaient également à la réunion :

Emmanuel CAMPLO : chargé de mission rivières

Lucas CLOUSEAU : technicien de rivière

Lucie RIANT MARCHAND : secrétaire/comptable

Hugo VIRETTO : chargé de mission ZH et PI

Accueil d'un stagiaire en Master et demande de subventions pour salaire et charges auprès de l'Agence de l'Eau Seine

Considérant qu'un état des lieux du site des Pâtureaux et actualisation du plan de gestion pourrait être confié à un étudiant de Master 2, incluant les missions suivantes :

- Etat de l'art des données disponibles sur le site : milieu physique, données naturalistes plan de gestion...
- Définition d'un programme d'inventaire au regard des données existantes et de la période de stage.
- Elaboration d'un tableau de bord de suivi du plan de gestion sur la base des indicateurs prédéfinis.
- Inventaires de terrain et cartographies des habitats
- Analyse des résultats au regard de l'évolution du site.
- Propositions pour actualiser le plan de gestion et adapter les indicateurs de suivi si nécessaire.

Considérant que le stage en Master pourrait avoir lieu sur une durée de 6 mois maximum de février à septembre 2026 et donnerait lieu à une gratification selon le taux horaire en vigueur pour l'année 2026 (montant du taux non connu à ce jour).

Entendu l'exposé du Président ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PROCÉDER** au recrutement d'un stagiaire en Master pour les missions et selon les modalités exposées ci-dessus ;
- **D'INSCRIRE** les sommes correspondantes à la gratification au budget 2026 ;
- **DE SOLLICITER** l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le financement de ces opérations ;
- **D'AUTORISER** le Président ou un de ces Vice-Présidents à effectuer tout acte en conséquence.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Anne-Jacques de BOUVILLE

